

Après la DAC de Guyane

À qui le tour ?

Après le **rejet unanime** des représentants du personnel de la culture lors de deux comités techniques ministériels, le comité technique de la Direction des Affaires Culturelles de Guyane se prononçait à son tour unanimement contre le projet de réorganisation des services déconcentrés de département de la Guyane le 5 août dernier. Le moins que l'on puisse dire est que **les personnels du ministère de la culture ne veulent pas de la disparition de la DAC dans une grande direction des populations** qui regroupe entre autre les affaires sociales, jeunesse et sport, l'inspection du travail... En dehors du projet de décret, des groupes de travail revoient les détails du nouvel organigramme pour une publication de nouvelles fiches de poste au 16 septembre. La machine à broyer les missions et les agents qui les mettent en œuvre avance donc à marche forcée.

Le sous-préfet qui est venu en tant qu'expert présenter le projet de décret n'a pas été particulièrement convaincant, répétant les éléments de langage « d'agilité, d'efficacité, d'amélioration de service public » sans rien de concret ni de probant à moins que l'on ne croit aux paradis artificiels de la novlangue.

Deux conceptions de l'action de l'État s'affrontent ici : celle du gouvernement qui veut que les services déconcentrés ne parlent que d'une seule voix sous la direction du ministère de l'intérieur et celle des représentants du personnel qui veulent des services déconcentrés porteurs de politiques publiques nationales sous la responsabilité des différents ministères.

Nous avons dénoncé la vision autoritaire du décret qui se rapproche plus des expériences du Brésil, de la Hongrie actuels ou du tristement « État Français » qui succéda à la troisième république, que de ce que l'on attend d'une organisation démocratique des services de l'État en France. C'est aussi un retour à un gouvernement sur un territoire dont les spécificités sont perçues comme coloniales.

Pour les personnels, la fragilisation du parcours professionnel, le manque d'attractivité de la Guyane et la perte de la culture administrative qui fait l'efficacité de notre ministère en région ont été fortement dénoncés. Le directeur a pour sa part fortement réaffirmé l'unicité du ministère de la culture dans la diversité de ses missions. Nous avons aussi abordé la perte de visibilité du ministère de la culture ce qui rendra moins efficace ses actions notamment le renforcement de la cohésion sociale. La perte des comités techniques locaux est aussi particulièrement préjudiciable à l'efficacité du dialogue social .

Enfin le sous-préfet a confirmé nos pires craintes, en annonçant que ce dispositif préfigurait ce qui pourrait se faire dans les autres territoires ultra-marins et dans la métropole. Donc à qui le tour ?

Selon, le président Macron, « le ministère de la culture est le ministère de la résistance », prenons-le au mot en refusant toutes disparitions de la culture dans le trou noir de l'intérieur.

**Que vive longtemps le ministère de la culture en région
et
le travail remarquable de ses agents**

Le 8 Août 2019